REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 9 février 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Plan d'action cantonal contre la précarité

La crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 a entraîné dans son sillon une crise sociale sans précédent dans l'histoire récente du canton de Genève. En quelques semaines, une file croissante de personnes s'est vue faire la queue pour obtenir des denrées alimentaires et des produits de première nécessité. S'ajoutent à cette réalité des franges de la population nouvellement exposées aux aléas de la conjoncture économique dus aux diverses mesures de semi-confinement prises ces derniers mois par les autorités. Une troisième catégorie de personnes déjà précarisées avant la crise vient rappeler la nécessité d'agir sur plusieurs leviers pour combattre la pauvreté à Genève. Dans un document qui doit servir de boussole jusqu'à l'horizon 2030, le département de la cohésion sociale dresse les sept principaux objectifs qui permettront de renforcer et recomposer le système social genevois au vu des enjeux actuels autant que futurs.

Le canton de Genève a publié en 2016 un Rapport sur la pauvreté à Genève[1]. Celui-ci relevait qu'environ une personne sur six résidant dans le canton vit dans une situation de précarité. Cette précarité touche de manière beaucoup plus forte certaines catégories de la population (familles monoparentales, familles nombreuses, personnes sans formation), pour lesquelles le dispositif social actuel met en place des aides disponibles sous condition de ressources mais pas forcément automatiques – exception faite des subsides d'assurance-maladie, dont le périmètre (montants et cercle des bénéficiaires) a été élargi à partir de 2020.

Fait nouveau, la crise sanitaire a entrainé une crise sociale dont l'ampleur touche de nouvelles franges de la population. Rapidement après le début de la pandémie en Suisse, des personnes jusque-là au bénéfice de revenus mais au statut précaire se sont retrouvées sans aucune ressource. Elles se sont dévoilées lors des distributions alimentaires car elles n'avaient pas d'autre choix, étant les premières victimes collatérales du coup d'arrêt qu'a connu l'économie en raison des mesures sanitaires qui ont accompagné l'évolution de l'épidémie. La situation est également critique pour les petits indépendant-e-s, dont l'activité professionnelle dans certains secteurs a connu un brusque coup d'arrêt. Le nombre d'indépendants pris en charge par l'Hospice général s'établissait à 365 dossiers au 31 décembre 2020, contre 55 au 31 décembre 2019.

Cette pauvreté qui émerge brusquement vient s'ajouter à celle déjà connue de longue date dans notre canton, dans lequel 6% de la population bénéficie de l'aide sociale.

Après la publication du Rapport sur la pauvreté, le Conseil d'Etat avait défini trois thématiques prioritaires pour définir l'action cantonale en la matière: logement, lisibilité du dispositif social et formation/insertion. La nouvelle donne provoquée par la crise du COVID-19 impose de

mettre ces priorités à jour et de dresser les principaux axes qui permettront de renforcer notre système social au vu des enjeux d'aujourd'hui. Ces objectifs constituent le cap qui guidera la lutte contre la précarité, au sortir de la crise pandémique actuelle et pour la décennie à venir.

Dans son Plan d'action contre la précarité, le département de la cohésion sociale établit 7 objectifs structurants:

- Simplifier les procédures et renforcer l'accès aux droits;
- Améliorer le dispositif d'aide sociale genevois;
- Prévenir les situations de précarité ou de détresse sociale et garantir la dignité;
- Aider, soutenir et accompagner les seniors et les aîné-e-s;
- Offrir des conditions de logement dignes à chacun-e;
- Renforcer le lien entre l'action sociale et l'économie;
- Renforcer la cohésion sociale en milieu urbain.

Elaboré dans le contexte de la crise sanitaire, ce plan, qui se veut tant ambitieux que réaliste, a été consolidé avec l'appui des partenaires institutionnels et associatifs du canton, dans l'idée d'en faire un outil d'actions concrètes et mesurables. "Face à un avenir incertain en termes de finances publiques, il importe de réfléchir en premier lieu à la meilleure allocation possible des ressources existantes en fonction des besoins premiers de la population", souligne Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale. Il n'empêche, poursuit le magistrat, que les mailles du filet social ne sont plus assez étroites pour préserver toutes les victimes de la crise et qu'à cette problématique s'ajoutent des déterminants structurels qui creusent davantage la situation de précarité.

Ce sont donc des objectifs portés par trois principes que le canton fixe aujourd'hui: simplification du système, adaptabilité et proactivité. Ces principes sont justifiés par "l'évolution permanente de la thématique sociale, en ce qui concerne par exemple les nouvelles formes de précarité, l'évolution du marché de l'emploi ou encore les évolutions sociétales (familles, statuts, parcours de vie, etc.)", conclut Thierry Apothéloz.

Le Plan d'action contre la précarité est téléchargeable sur internet.

[1] Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève: RAPPORTM1950D_FINAL (ge.ch)

Pour toute information complémentaire: M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32